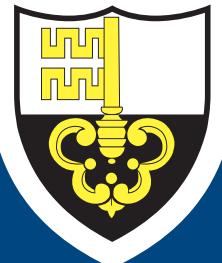


COMMUNE DE COTTENS



N° 2 – novembre 2025

INFORMATIONS COMMUNALES

Budgets 2026



Fermeture du bureau communal pendant les fêtes de fin d'année

Le bureau communal sera fermé du jeudi 18 décembre 2025 à 17h00 au lundi 5 janvier 2026 à 17h00.

Comment être informé·e en cas d'urgence?

La commune de Cottens utilise différents canaux de communication digitale pour vous informer, notamment en cas d'urgence. Elle vous encourage à consulter régulièrement l'un ou l'autre.

Le site internet: www.cottens-fr.ch

iSarine: en téléchargeant cette app à l'aide de ce QR-code, vous êtes informés des urgences et de l'actualité de toutes les communes du district



SMSup: vous recevez sur votre téléphone portable une alerte du type «urgence» ne concernant que Cottens. Si ce n'est pas déjà fait, inscrivez-vous grâce au lien suivant <https://cottens-fr.ch/info-par-sms/>

Sur le site internet depuis un ordinateur:



ou depuis votre téléphone portable:



Infos importantes

Aux propriétaires de terres, d'appartements, d'immeuble ou de villa

Nous vous rappelons que lors de la vente de votre bien immobilier, vous avez l'obligation d'informer la commune en nous transmettant:

- > La date de la vente
- > Le nom du nouveau propriétaire, son adresse et numéro de téléphone
- > Le cubage de votre compteur d'eau pour les appartements raccordé à un compteur indépendant et les villas (information également nécessaire si le propriétaire d'un immeuble le vend dans sa totalité)

Tant que nous n'avons pas ces informations, les taxes et relevés d'eau et épuration ainsi que la contribution immobilière seront facturées à l'ancien propriétaire.

Si vous louez votre bien immobilier, vous devez impérativement nous transmettre les coordonnées de la personne qui loue votre bien-fonds.

De plus, nous portons à votre connaissance qu'une vente en cours d'année n'exonère pas l'aliénateur de la contribution immobilière. En effet, nous n'avons malheureusement pas la possibilité technique et légale d'effectuer une facture au prorata du fait que la Loi sur les impôts communaux (LICo) art. 13 al.3 stipule:

Cette contribution est due par le propriétaire ou par l'usufruitier inscrit au registre foncier le 1^{er} janvier de la période fiscale. Elle est calculée sur la valeur fiscale fixée au 31 décembre de l'année civile précédant la période fiscale.

Il revient à votre charge de vous arranger avec l'acquéreur (le nouveau propriétaire).

Par avance nous vous remercions de votre collaboration et de votre compréhension.

L'Administration communale

imprimé en
suisse
chez Canisius SA, Fribourg

LE MESSAGE DU SYNDIC

**Chères citoyennes, chers citoyens,
chères habitantes, chers habitants de Cottens**

*Ayez la sérénité d'accepter ce que
vous ne pouvez pas changer,
le courage de changer ce que vous pouvez
et, surtout, la sagesse d'en connaître la différence.*

Marc Aurèle



Dans 4 mois, vous aurez élu de nouveaux membres au sein de votre Conseil communal. Vous serez peut-être l'une ou l'un des membres du Conseil communal de la nouvelle législature? Le message du Syndic me permet de remémorer les phases de transformation et de développement du village et de relater ce qui s'est déroulé durant cette période de la législature qui va se terminer en mars 2026.

Le message du syndic de cette édition, de notre fascicule «Informations communales», risque d'être plus long que d'habitude car il va couvrir de multiples sujets et passer en revue, dans les grandes lignes, les améliorations et commodités réalisées.

Pour rendre notre village aisément accessible, nous avons amélioré les routes et les carrefours qui mènent vers La Brillaz, Autigny, Chénens et aménagé, avec l'aide de nombreux volontaires, les sentiers forestiers et le parcours didactique qui aide à mieux connaître les diverses plantes peuplant notre environnement.

Dans le village, la construction d'une grande place pour les déchets verts et organiques a vu le jour. Sur cet emplacement de l'ancienne STEP a également été construit le bâtiment du CAD et de l'édilité. L'accès peut se faire facilement au moyen d'un badge délivré aux habitants de Cottens par l'administration communale.

Notre cité est fière d'avoir un chauffage à distance (CAD) qui chauffe de nombreux grands bâtiments et nos complexes scolaires et administratifs. Le CAD, comme chacun le sait, fonctionne avec de l'énergie renouvelable c'est-à-dire avec des plaquettes de bois provenant des forêts régionales.

La plus grande partie de nos immeubles est couverte de panneaux photovoltaïques produisant de l'électricité pour notre propre usage. Pour ne citer qu'un exemple parmi tant d'autres, il faut mentionner que les pompes de relevage des eaux usées sont alimentées par cette énergie verte.

Notre approvisionnement d'eau potable s'est également consolidé en étant connecté avec le réseau des communes voisines.

Divers PAD (plan d'aménagement de détail) tels que celui de la Croix et de la Coutaz sont en phase d'approbation définitive respectivement d'acceptation.

Un nouveau cercle scolaire incluant les élèves de Autigny, Chénens et Cottens a dû être créé pour équilibrer le nombre d'enfants des classes de degrés scolaires et des salles de classes disponibles. La conséquence de ce remaniement c'est qu'un transport scolaire entre les localités précitées a vu le jour.

Notre Commune se développe positivement avec des finances saines et pérennes. Les autorités communales se sont jointes depuis la fin de l'année 2024 au projet pour un éventuel processus de fusion entre les communes de Autigny–Chénens–Cottens–La Brillaz–Neyruz.



Remarque: Cette esquisse représente les cercles scolaires.

Suite à la page 5

Départ de la commune

La personne qui quitte la commune doit annoncer son départ au préposé sans délai et indiquer sa destination (art. 11 – loi sur le contrôle des habitants)

Votre départ doit être annoncé en vous présentant au guichet de l'Administration communale.

De plus, **pour les propriétaires**, vous avez l'obligation d'annoncer la vente de votre bien ou tout changement de locataire.

Lors de la vente ou lors du changement de locataire vous devrez nous informer de la date de la vente, du nouveau propriétaire ou locataire et nous indiquer le cubage du compteur d'eau à la date de la vente.

Nous vous remercions d'avance de votre obligeance.

L'Administration communale

Attestation d'étudiant et apprenti pour 2025 – dernier délai au 31 décembre 2025

Taxe ordures

Nous vous rendons attentif·ive que la taxe ordures est facturée dès le 1^{er} janvier de l'année de la majorité. Sur présentation d'une attestation, les apprenti·e·s ou les étudiant·e·s jusqu'à leur 25^e année sont dispensé·e·s du paiement de cette taxe.

Taxe non-pompier

Depuis 2023, la taxe d'exemption du corps des sapeurs-pompiers est également due dès le 1^{er} janvier de l'année des 18 ans.

Toutefois, sur présentation d'une attestation, les apprenti·e·s ou les étudiant·e·s jusqu'à leur 25^e année sont dispensé·e·s du paiement de cette taxe.

Si vous êtes concerné·e·s par ces exemptions, pensez à **transmettre votre attestation** à l'administration communale **dès que celle-ci est en votre possession** mais au plus tard le 31 décembre 2025.

Passé ce délai, cette taxe sera due sans possibilité d'exception.

L'Administration communale

Infos importantes

Arrivée dans la commune – dépôt de papiers

A toutes fins utiles, nous rappelons à toutes les personnes établies récemment à Cottens qu'elles ont l'**obligation de venir s'annoncer au bureau communal dans les 14 jours suivant leur arrivée (Art. 5 – Loi sur le contrôle des habitants)** et d'y déposer un acte d'origine ou un document équivalent pour les personnes de nationalité suisse; une copie du permis de séjour pour les personnes de nationalité étrangère. En outre, les documents suivants doivent être fournis à l'administration communale:

- > Une copie des certificats d'assurance maladie pour tous les membres de la famille/ménage
- > Une copie de l'assurance ménage
- > Une copie de votre bail à loyer si vous êtes locataire
- > Une copie de votre dernier avis de taxation
- > Si vous arrivez avec des enfants mineurs, le certificat de famille ou un certificat de partenariat ou, à défaut, d'un document jugé équivalent
- > Si vous arrivez avec des enfants et êtes séparé·e ou divorcé·e, la convention passée entre les ex-époux précisant qui détient l'autorité parentale

Un nouvel acte d'origine doit être déposé au bureau communal en cas de modification de l'état civil, soit en cas de:

- > Mariage
- > Divorce
- > Décès du conjoint
- > À la majorité



Résultats du sondage, du 28 septembre 2025, sur le projet d'étude de fusion des communes de Autigny, Chénens, Cottens, la Brillaz et Neyruz

Question 1 Souhaitez-vous qu'un projet de fusion soit lancé lors de la prochaine législature, dès 2026, avec les cinq communes de Autigny, Chénens, Cottens, La Brillaz et Neyruz ?

Commune	Electeurs inscrits	Bulletins rentrés	Bulletins à déduire	Bulletins valables	Participation	oui	%	non	%
Autigny	613	341	3	338	55,63%	236	69,82%	102	30,18%
Chénens	591	269	3	266	45,52%	234	87,97%	32	12,03%
Cottens	1111	525	3	522	47,25%	257	49,23%	265	50,77%
La Brillaz	1698	741	8	733	43,64%	512	69,85%	221	30,15%
Neyruz	2059	819	18	801	39,78%	504	62,92%	297	37,08%

Question 2 Souhaitez-vous poursuivre le projet de fusion quel que soit le nombre de communes adhérentes ?

Commune	Electeurs inscrits	Bulletins rentrés	Bulletins à déduire	Bulletins valables	Participation	Oui	%	Non	%
Autigny	613	341	7	334	55,63%	223	66,77%	111	33,23%
Chénens	591	269	6	263	45,52%	233	88,59%	30	11,41%
Cottens	1111	525	10	515	47,25%	240	46,60%	275	53,40%
La Brillaz	1698	741	12	729	43,64%	436	59,81%	293	40,19%
Neyruz	2059	819	26	793	39,78%	407	51,32%	386	48,68%

Le 28 septembre 2025, vous avez exprimé votre intention dans les urnes de Cottens. Dans la table ci-dessous vous trouverez les résultats de notre commune ainsi que ceux des 4 autres communes désireuses de fusionner dans le futur.

Bien que l'idée ne soit pas nouvelle et que la question ressurgisse régulièrement depuis plusieurs décennies, il est du devoir de votre conseil communal de faire une analyse exhaustive des avantages, des inconvénients, des opportunités ainsi que des risques d'un tel changement d'organisation.

Les avantages pourraient être:

- > Renforcement de l'efficacité administrative: la consolidation des services communaux peut mener à une gestion plus professionnelle et à une meilleure coordination des tâches.
- > Amélioration de la planification territoriale: une commune élargie permet une approche cohérente en matière d'aménagement du territoire, facilitant le développement harmonieux des infrastructures et des services.
- > Augmentation du poids politique: une entité communale plus grande dispose d'une influence accrue dans les négociations avec les autorités cantonales et fédérales, ce qui peut favoriser l'obtention de subventions et de projets d'envergure.
- > Développement économique: une commune de taille significative peut attirer davantage d'entreprises et d'investissements, dynamisant ainsi l'économie locale et créant de nouveaux emplois.
- > Une éventuelle fusion entre les cinq communes citées précédemment porterait la population légale à plus de 8000 habitants. (Voir table ci-dessus).

Suite à la page 7

Information

Personnel

Madame Sandra Favre et Madame Solange Page ont brillamment passé la période des 100 jours.



Administratrice communale

Active depuis le 1^{er} février 2020, au sein de l'équipe administrative, Madame Sandra Favre, diplômée d'un brevet fédéral de spécialiste en administration publique, a repris depuis le 1^{er} juillet 2025, la responsabilité générale de notre administration communale.

Notre nouvelle administratrice communale a su, dès son entrée en fonction et prise de ses nouvelles responsabilités, renforcer la cohésion interne avec le personnel et les élus. Nous la remercions vivement pour son engagement au service de notre communauté.



Administratrice des finances

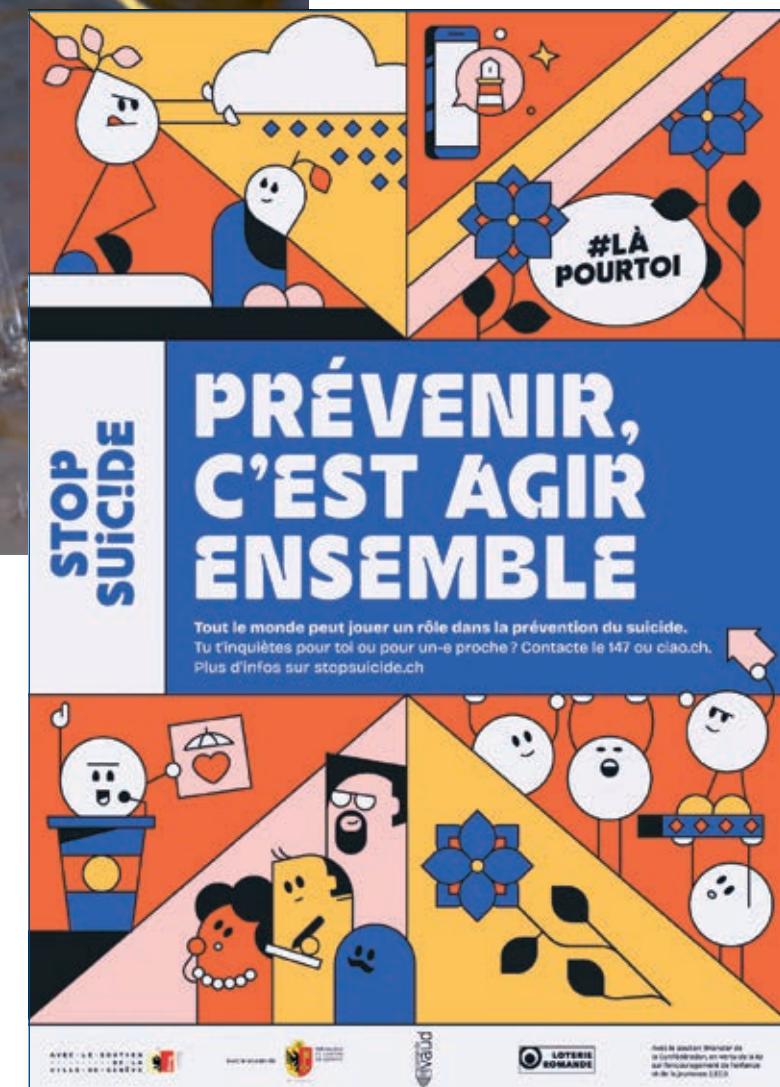
Depuis le 16 juin 2025, Madame Solange Page est la nouvelle administratrice des finances de notre Commune.

Diplômé d'un brevet de spécialiste en finances et comptabilité, elle assure la bonne tenue de nos comptes communaux.

Sa formation professionnelle ainsi que ses connaissances en comptabilité financière et analytique ont incité le Conseil communal à l'engager en lui confiant cette importante responsabilité.

Nous la remercions vivement de s'être rapidement identifiée à sa nouvelle fonction et à s'intégrer à l'équipe en place.

Gabriel Nussbaumer, Syndic



Les inconvénients pourraient être:

- > Perte de proximité avec les citoyens: la fusion peut entraîner une diminution de la participation politique locale et une identification moindre des habitants à leur nouvelle commune, affectant ainsi la vitalité démocratique locale.
- > Uniformisation des taux d'imposition: les disparités fiscales entre les communes fusionnées peuvent conduire à des ajustements, potentiellement défavorables pour certaines localités où les taux d'imposition étaient auparavant plus bas.

Commune	Pop. légale 31.12.2023	Impôt PP	Impôt PM	Contribution immobilière
Autigny	804	90%	90%	2‰
Chénens	847	91,70%	91,70%	2‰
Cottens	1508	80%	80%	2‰
La Brillaz	2201	85%	85%	1,25‰
Neyruz	2875	81%	81%	1,2‰
Total				
Moyenne	8235	85,54	85,54	1,69‰

Les opportunités pourraient être:

- > Harmonisation des services publics: la fusion offre l'occasion d'uniformiser et d'améliorer la qualité des services offerts à l'ensemble de la population, réduisant ainsi les inégalités entre les anciennes communes.
- > Renforcement de l'identité régionale: la création d'une nouvelle entité peut favoriser un sentiment d'appartenance commun et renforcer la cohésion sociale au sein du territoire fusionné.

Les risques pourraient être:

- > Résistance au changement: les habitants peuvent manifester une opposition à la fusion, craignant la perte de leur identité locale et des traditions spécifiques à leur commune d'origine.
- > Inégalités financières: les différences économiques entre les communes fusionnées peuvent engendrer des tensions, notamment si certaines localités perçoivent qu'elles supportent une part disproportionnée des charges financières.

Déséquilibre de représentation politique: les anciennes communes plus petites peuvent craindre une sous-représentation au sein des nouvelles instances décisionnelles, ce qui pourrait affecter la prise en compte de leurs spécificités locales.

En conclusion, la fusion éventuelle des cinq communes précitées comporte des avantages notables en termes d'efficacité et de développement, mais elle soulève également des défis concernant la démocratie locale, l'identité et l'équité financière. Une analyse approfondie ainsi qu'une communication transparente sont essentielles et nécessaires pour assurer le succès d'un tel projet.

De ce fait, le Conseil communal de la législature actuelle va suggérer au Conseil communal de la prochaine législature 2026–2031 de continuer de travailler sur le projet de fusion afin que la population du village de Cottens participe également au vote final d'une éventuelle fusion.

Je clos mon message en espérant que de nombreux citoyen·ne·s participeront à notre prochaine assemblée communale. J'encourage les citoyen·ne·s de se laisser porter sur les prochaines listes électorales pour la législature 2026–2031. Finalement, je tiens à souligner le travail remarquable et bénéfique accompli par tous les acteurs du village, qu'il s'agisse des habitantes et habitants, des diverses sociétés, des écoles, des enseignants, de la paroisse, de l'administration, de l'édilité et de mes collègues membres des autorités communales. L'engagement et la disponibilité de tous ces organes contribuent grandement à notre cohésion et à la bonne entente au sein de la commune.

Tous mes meilleurs vœux pour une belle saison hivernale et de belles fêtes de Noël enneigées.

Un grand MERCI à vous tous.

Gabriel Nussbaumer, Syndic



Information pratique

Lutte contre le bruit

Tout travail bruyant avec tondeuses à gazon et engins similaires (tronçonneuses, scies circulaires, etc.) de nature à troubler le repos des personnes, est déconseillé avant 9h. Le respect de la pause de midi, soit de 12h à 14h et de cesser au plus tard à 19h, durant les jours de la semaine, 17h pour le samedi est obligatoire. Nous vous prions de bien vouloir respecter le calme les dimanches et les jours fériés.

Exceptions

Il est fait exception aux règles qui précèdent pour:

- a) les services publics;
- b) les travaux qu'un accident, l'intérêt ou la sécurité publics rendent urgents;
- c) les travaux indispensables dans les métiers qui exigent une exploitation continue;
- d) la fabrication, la vente et le transport à domicile des produits alimentaires destinés à la consommation immédiate;
- e) les soins à donner aux animaux domestiques;
- f) les travaux indispensables à la conservation des cultures;
- g) la protection et la rentrée des récoltes en cas d'urgence;
- h) l'utilisation des engins privés de déblaiement de la neige pour permettre de sortir de son domicile.

Recherches

Job d'été – Appel à candidature

Plusieurs postes pour les nettoyages d'été des écoles sont mis au concours pour juillet 2026.

Les personnes intéressées sont priées de faire acte de candidature auprès de l'administration communale, par courrier postal à l'adresse suivante ou par mail:

- > Route du Centre 20, 1741 Cottens
 - > admin@cottens-fr.ch
- avec la rubrique «Job d'été».

Le délai de postulation est fixé au 31 janvier 2026.

Conditions:

- > Être agé·e entre 16 et 20 ans révolus
- > Être disponible **durant deux semaines, soit du lundi 13 au vendredi 24 juillet 2026.**

Le Conseil communal

Des bénévoles pour livrer les repas

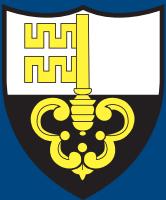
Que ferait la commune sans bénévoles? Vous avez un peu de temps et êtes prêts à le consacrer pour le bien d'autrui? Rejoignez alors notre équipe de bénévoles assurant le service des repas à domicile.

Les personnes recherchées doivent disposer d'une voiture afin d'aller chercher les repas à la Résidence St-Martin et les apporter aux bénéficiaires résidant à Cottens. Les personnes intéressées doivent être disponibles au minimum 5 semaines complètes, du lundi au vendredi, réparties sur l'ensemble de l'année. Leur tâche consiste à livrer les repas de midi entre 11h15 et 12h15.

Intéressé·e?

Contactez M^{me} Carrone au 026 477 93 00 ou par courriel à bureau@cottens-fr.ch.

Tractanda



Assemblée communale du 9 décembre 2025 à 20h, à la salle paroissiale

Commune de Cottens www.cottens-fr.ch



1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 16 septembre 2025 (ce procès-verbal ne sera pas lu. Conformément à l'art. 13 RELCo, il peut être consulté au secrétariat communal pendant les heures d'ouverture ainsi que sur le site internet www.cottens-fr.ch, rubrique Administration & Autorités/Assemblées/Procès-verbaux)

2. Budgets 2026

2.1. Budget communal des investissements

2.1.1. Crédit d'engagement pour la mise aux normes de l'éclairage du bâtiment scolaire A (ancienne école)	CHF 86 000.–
> Rapport de la Commission financière	
> Vote	
2.1.2. Crédit d'engagement pour l'assainissement de l'enveloppe du silo à sel	CHF 25 000.–
> Rapport de la Commission financière	
> Vote	

2.2. Budget communal de résultats

2.2.1. Dépense nouvelle en faveur de la Paroisse de Cottens répartie à parts égales entre les budgets 2025 et 2026	CHF 30 000.–
> Rapport de la Commission financière	
> Vote	

2.3. Rapport de la Commission financière

2.4. Vote final du budget communal de résultats et des investissements

3. Approbation des statuts de l'ABVGN

- > Présentation
- > Rapport de la Commission financière
- > Vote

4. Approbation des statuts de l'ARS

- > Présentation
- > Vote

5. AESO – Révision du système de contribution

(et ses conséquences sur le tarif communal de l'eau)

- > Présentation
- > Rapport de la Commission financière
- > Vote

6. Divers

Les différents documents relatifs aux points de l'ordre du jour peuvent être consultés au secrétariat communal pendant les heures d'ouvertures ainsi que sur le site Internet www.cottens-fr.ch, rubrique Administration & Autorités/Assemblées / Prochaine Assemblée.

Le Conseil communal

Hommages

Monsieur Gérald Faoro

Gérald Faoro est arrivé dans notre commune, accompagné de sa famille, le 1^{er} octobre 1981. Aurait-il pensé en venant déposer ses papiers que dix ans plus tard, il serait élu conseiller communal et 5 ans après syndic. Avant de rentrer en 1991 au conseil communal, Gérald Faoro fit bénéficier notre commune de son expérience au sein de la commission d'aménagement. Son métier de géomètre EPFL le prédestinait pour remplir au mieux les exigences de cette commission. Lors de sa première législature de 1991 à 1996, il s'est vu confier le dicastère des bâtiments communaux et des affaires sociales. C'est dans ce dernier, plus particulièrement, qu'il s'activa en créant, avec les autres communes du Cercle de Justice de Paix de Prez, le service intercommunal de l'aide sociale avec son siège à Cottens.

En 1996, Gérald Faoro a repris la syndicature avec le dicastère des finances communales. Il a aussi donné un nouveau «look» à notre fascicule «Informations Communales» et créé le site internet de notre commune.

Les changements importants durant la période de sa fonction de syndic furent:

- > le développement du quartier de Belmont;
- la création du CO Sarine-Ouest;
- > le projet pour garder l'office postal dans notre village;
- > le jumelage avec la commune française de Combronde;
- > la tentative de fusion avec Neyruz, refusée après sa législature;
- > les gros travaux d'entretien du pont de la gare;
- > la tentative de conserver le Café de la Gare;
- > les premiers pas pour l'introduction de l'informatique dans les écoles avec le système Fritic.

Gérald Faoro s'est investi pleinement pour sa commune avec un très grand sérieux dans la conduite des affaires communales. Il savait faire passer le message de la convivialité au sein des différentes commissions, du personnel et du conseil communal. Il était un rassembleur plein de bon sens.

Le mardi 14 octobre 2025, suite à une courte maladie il nous a quittés à l'âge de 75 ans. Il restera longtemps dans nos mémoires comme étant une personnalité avec un grand respect pour les concitoyennes, concitoyens et ses proches.

Cette année, deux personnalités de notre village, ayant œuvré durant de nombreuses années au sein de notre Commune, nous ont quittés.

Nous en gardons le meilleur souvenir et leur exprimons du fond du cœur un tout grand MERCI.

Administration communale

Gabriel Nussbaumer

Monsieur Roger Magnin

Le 17 février 1974, les habitants de notre commune élisaient Roger Magnin au poste de conseiller communal. Il a brigué cette fonction durant 8 ans. De 1978 à 1982, il a été vice-syndic avant de reprendre la syndicature durant 14 ans, de 1982 à 1996. Les dicastères gérés par Roger furent l'administration, les relations publiques, la protections des eaux, la protection civile, les parchets communaux et les finances communales. Les changements importants durant la période de sa fonction de syndic furent:

- > la dénomination des rues du village;
- > l'inauguration du complexe des écoles et de la place rouge;
- > l'implantation et la création du terrain de football pour le FC Cottens;
- > la recherche de solutions pour la pérennisation du Café de la Gare;
- > la construction de la Résidence St-Martin;
- > la création du service social intercommunal;
- > l'achat du puits du Pontet suite à une restriction d'utilisation d'eau;
- > la construction de la STEP communale selon un système biologique;
- > l'achat du premier ordinateur et d'une imprimante en 1989 pour le contrôle des habitants de l'administration.

Après sa législature, il reste actif au sein de la commune en se mettant à disposition en tant que président de la fanfare «Les Martinets». Monsieur Roger Magnin a toujours fait preuve d'une très grande disponibilité dans l'accomplissement de ses tâches et en a été l'élément moteur.

Le samedi 22 mars 2025, à l'aube de ses 85 ans, suite à un malaise cardiaque, il a tiré sa révérence pour partir vers d'autres horizons. Associé à la population de Cottens, le Conseil communal tient à titre posthume à lui adresser, ainsi qu'à toute sa famille, ses remerciements les plus sincères.

DÉVELOPPEMENT DES OBJETS DU TRACTANDA

2. Budgets 2026

2.1. Budget des investissements 2026

Le budget des investissements de l'an prochain est un budget de fin de législature, volontairement modeste. Il comprend deux nouveaux objets, dont le conseil communal de la prochaine législature aurait forcément dû se saisir à court terme: la mise aux normes de l'éclairage du bâtiment scolaire A (ancien bâtiment) pour un coût de CHF 86 000.– et l'assainissement de l'enveloppe extérieure du silo à sel, estimé à CHF 25 000.– (cf. articles consacrés à ces objets).

Les autres montants de ce budget correspondent à deux reports de crédits: le premier est l'investissement pour l'adduction d'eau à la route des Brévires, sur le tronçon proche de la route cantonale où le premier des deux chantiers a débuté cet été – un crédit de CHF 91 000.– a été voté en décembre 2024; le second est le solde de CHF 83 870.– du crédit d'étude (CHF 148 000.– voté en décembre 2023) pour la mise en séparatif du réseau d'eaux usées du secteur Brévires – Rialets.

Le total de ces investissements s'élève à CHF 385 870.–.

Marie-Claude Clerc

2.1.1. Mise aux normes de l'éclairage du bâtiment scolaire A (ancienne école)

Le conseil communal prévoit un investissement de CHF 86 000.– pour la mise aux normes de l'éclairage de l'ancienne école et de la halle de sport. Le projet consiste à remplacer les installations actuelles avec des tubes fluorescents (néon) par des luminaires LED performants et conformes aux exigences en vigueur. Les néons (tubes fluorescents) ont été interdits de fabrication dans l'union européenne en février 2023. Les stocks constitués à l'époque arrivent à épuisement et on ne trouve pratiquement plus de néons sur le marché.

Cet investissement vise à améliorer aussi la qualité de l'éclairage pour les salles de classe selon les nouvelles normes, à garantir la sécurité et la conformité technique, à réduire la consommation d'énergie d'environ CHF 4000.– par année ainsi que les coûts d'entretien.

Nous allons également profiter de renouveler l'installation électrique et l'éclairage de la scène amovible dans la halle de sport. L'installation actuelle est obsolète pour un concert ou un spectacle.

Les travaux seront effectués pendant les vacances scolaires et le financement se fera via les liquidités.

Marc-Antoine Sauthier

2.1.2. Silo à sel – Rénovation

Le silo à sel se trouvant à côté de la déchetterie a été construit en 2014.

Lors d'une inspection en 2023, une attaque fongique créant de la pourriture sur l'enveloppe du silo a été constatée sur la partie supérieure. Il a été décidé d'entreprendre en urgence des mesures afin que l'installation puisse continuer à fonctionner.

Cependant le fabricant nous a vivement recommandé de protéger l'ensemble du silo contre les intempéries en installant une nouvelle enveloppe, ceci idéalement dans un délai de 1 à 2 ans.

En conformité avec le règlement communal, 2 devis ont été demandés. Après analyse des offres reçues, un montant de CHF 25 000.– a été retenu et fait aujourd'hui l'objet d'une demande de crédit auprès de la population.

Cet investissement peut se faire sans avoir recours à l'emprunt.

Ainsi, le conseil communal vous propose d'accepter cet investissement de CHF 25 000.– pour la rénovation du silo à sel.

Jean-Claude Bernold

Récapitulation comptes des investissements	Comptes 2024		Budget 2025		Budget 2026	
	Charges CHF	Revenus CHF	Charges CHF	Revenus CHF	Charges CHF	Revenus CHF
0 Administration générale	87 001.00	33 691.90	0.00	0.00	0.00	0.00
0290.5040.05 Panneaux photovol bâtim.CAD + édilité	61 019.55					
0290.5040.06 Panneaux photovol STAP du Pontet	25 981.45					
0290.6310.02 Protection contre la foudre		2 678.00				
0290.6310.03 Subvention panneau photovoltaïque bâtiment CAD et édilité		31 013.90				
2 Formation	56 567.25	13 439.90	0.00	86 000.00	0.00	
2170.5040.07 Adaptation bâtiment scolaire classes 1–2H	30 182.25					
2170.5040.08 Mise normes éclairage bâtiment scolaire A (ancien bâtiment)				86 000.00		
2170.6310.04 Subvention panneau photovoltaïque bâtiment nouvelle école		13 439.90				
2195.5060.02 Participation bus scolaires ancien cercle scolaire	26 385.00					
6 Trafic et télécommunications	40 113.65	0.00	0.00	25 000.00	0.00	
6150.5010.08 Route d'accès à l'école + barrière automatique	40 113.65					
6150.5040.00 Assainissement enveloppe extérieure silo à sel				25 000.00		
7 Protection de l'environnement et aménagement territoire	56 999.31	91 476.00	423 530.00	0.00	174 870.00	0.00
7101.5031.01 Alimentation et défense incendie – bâtiment caisse pension	11 730.62		30 000.00			
7101.5031.03 Changement adduction EP Chemin de la Creusette			65 000.00			
7101.5031.04 Crédit installation adduction eau Route des Brévières			91 000.00		91 000.00	
7101.6370.00 Taxes de raccordement de ménages privés		36 738.00				
7201.5032.00 Changement collecteur EU Chemin de la Creusette	3 764.07		122 700.00			
7201.5291.00 Crédit d'étude pour mise en séparatif quartiers Brévières et Rialets	41 504.62		114 830.00		83 870.00	
7201.6370.00 Taxes de raccordement de ménages privés		54 738.00				
9 Finances et impôts	48 644.35	6 495.00	100 000.00	27 000.00	100 000.00	0.00
9630.5040.00 Chauffage à distance	43 430.80					
9630.5040.01 Chauffage à distance – étape 2	5 213.55					
9630.5090.00 Compétences fin. p/transactions immobilières			100 000.00		100 000.00	
9630.6310.00 Subvention chauffage à distance				27 000.00		
9630.6310.01 Subvention assainissement et agrandissement maison communale		6 495.00				
Totalisation	289 325.56	145 102.80	523 530.00	27 000.00	385 870.00	0.00
Résultat		144 222.76		496 530.00		385 870.00

2.2. Budget de résultats 2026

Le projet de budget 2026 est marqué du sceau de l'incertitude. Le programme d'assainissement des finances de l'Etat (PAFE), qui a une influence certaine sur les budgets communaux, est en effet contesté par référendum. Si celui-ci aboutit, le peuple tranchera le 26 avril 2026. C'est donc seulement à cette date que les communes sauront sur quel pied danser: budget intégrant les conséquences du PAFE ou ne les intégrant pas. Nous avons choisi de retenir la version la moins favorable, soit le budget qui tient compte des mesures découlant du PAFE, ce qu'a conseillé ensuite le Conseil d'Etat, qui ajoute dans son courrier qu'il s'agit d'être conscient que ces mesures «ne pourront déployer leurs effets que sur une partie de l'année, voire ne jamais entrer en vigueur.»

Dans ce contexte, le projet de budget 2026 boucle avec un résultat négatif de CHF 385 896.–. Les effets du PAFE agravent ce résultat de plusieurs dizaines de milliers de francs. Cet excédent de charges, sensiblement plus élevé que l'an passé, s'explique par une hausse des charges directement liée au PAFE et d'une hausse de nos propres charges, alors que les revenus ne progressent pas dans la même proportion.

Transfert de charges aux communes

Le programme d'assainissement fixé par l'Etat reporte des charges sur les communes dans plusieurs domaines:

> Le dicastère le plus impacté est celui de la prévoyance sociale avec une augmentation des charges de CHF 170 765.– (17,45%). Les communes financeront dorénavant le 25% des prestations complémentaires (PC) à l'AVS et à l'AI. Cette part est prévue dans la loi, mais a été assumée provisoirement par l'Etat, le temps de finaliser le projet de désenchevêtrement des tâches (DETTEC). Celui-ci ayant échoué, les communes doivent désormais passer à la caisse: pour Cottens, cela représente un montant de CHF 127 740.–. Quant aux subventions dans le domaine de l'aide sociale, jusqu'ici financées à 60% par les communes, elles le seront à hauteur de 80% à l'avenir (+CHF 14 020.–).

Un dernier élément charge ce dicastère: les subventions aux crèches et garderies qui augmentent de CHF 30 000 à CHF 145 000.–. Ce supplément n'est pas lié au programme d'assainissement de l'Etat. Il s'agit d'une charge strictement communale qui traduit la progression importante du nombre d'enfants fréquentant les crèches et par conséquent l'augmentation des subventions versées par la commune en fonction du revenu fiscal des parents.

Ces subventions vont de CHF 0.–/mois dans le cas de parents financièrement aisés à près de CHF 1500.–/mois dans le cas de parents à faibles revenus plaçant un enfant tous les jours de la semaine.

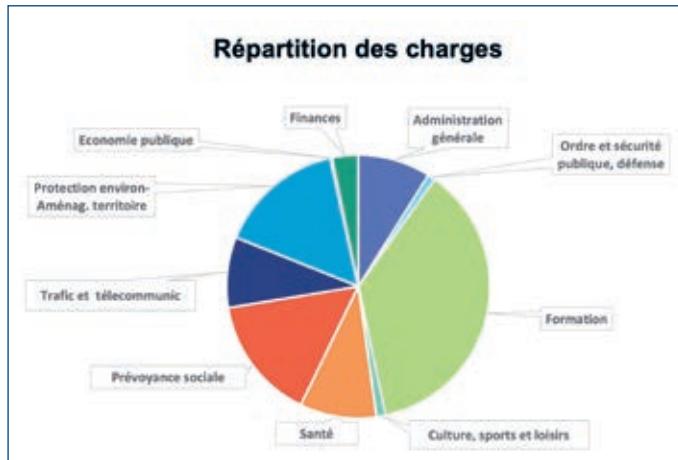
- > Autre dicastère impacté par le PAFE, mais dans une moindre mesure: les routes et transports publics. La part des communes au financement du trafic régional voyageur passe de 45 à 50%. Cela représente près de CHF 30 000 supplémentaires par rapport au budget 2025.
- > Plusieurs autres mesures du PAFE influencent les budgets communaux, dans une proportion toutefois relativement faible.

Hausse des charges salariales et scolaires

Du côté des charges toujours, il convient de mentionner d'autres augmentations propres à notre commune ou aux associations dont elle fait partie:

- > La masse salariale globale du personnel communal enregistre une augmentation de 9,9%. A noter que le budget 2025 sous-estimait les charges de personnel, ce qui implique une série d'ajustements au budget 2026. De plus, l'évolution démographique de la commune implique incontestablement un surcroît de tâches (contrôle des habitants, dossiers de construction, finances) qui se complexifient la plupart du temps. La participation au projet de fusion, comme décidé par le conseil communal, pourrait en outre engendrer dès l'an prochain une hausse du volume de travail. Cette situation justifie une augmentation de l'effectif du personnel administratif.
- > Les coûts de la scolarité obligatoire augmentent de CHF 55 520.–, dont CHF 23 540 pour l'école primaire. La participation de Cottens au budget du cercle scolaire fusionné augmente de CHF 2365.–, notamment pour le nouveau leasing pour le nouvel équipement informatique (62 ordinateurs et 40 iPad). S'y ajoutent l'achat de chaises et, pour un montant de CHF 8000.–, la hausse des coûts des transports liés à l'AES et à l'entretien des bus. L'essentiel de l'augmentation est cependant dû à l'évolution des salaires du corps enseignant (CHF 8100.–) et aux camps de ski dont le coût à charge de la commune progresse de CHF 7800 en raison d'une diminution sensible des subventions cantonales et J+S, d'une augmentation du prix de pension (système all-inclusive) et d'une correction budgétaire. La participation aux coûts du CO progresse de CHF 9317.– et notre part aux dépenses du Conservatoire est en hausse de près de CHF 10 000.–.

Les couts de l'accueil extra-scolaire (AES) subissent également une hausse sensible de CHF 28 880.– en raison de



l'engagement de personnel auxiliaire. L'estimation du nombre d'heures d'accueil en corrélation avec le nombre d'enfants reste difficile.

La diminution des frais d'entretien liés aux bâtiments scolaires, soit CHF –14 735.–, permet de rétablir un tant soit peu l'équilibre.

- > A noter que la part des communes aux institutions spécialisées pour personnes handicapées, qui constitue une dépense liée, augmente de CHF 17 000.–
- > Le dicastère Culture, sports et loisirs enregistre le soutien financier de la commune au financement des travaux de rénovation de la cuisine jouxtant la salle paroissiale. La paroisse a sollicité la commune dans la mesure où nombre de sociétés utilisent ces locaux. Celle-ci participe aux coûts à hauteur de CHF 30 000.– répartis sur deux ans, participation qu'elle considère comme une subvention aux sociétés locales.

Quelques bonnes nouvelles méritent d'être soulignées au niveau des charges:

- > Les coûts du dicastère de la santé sont stables.
- > Le nouveau système de contribution proposé par l'Association pour l'alimentation en eau de Sarine-Ouest (AESO), que le conseil communal soumet à l'approbation de l'assemblée communale, lui permet de renoncer à augmenter le prix de l'eau potable en 2026. Le tarif est maintenu à CHF 1.80/m³ et non porté à CHF 2.10 comme communiqué lors de l'adoption des comptes 2024. Cette nouvelle manière de facturer, identique à la méthode propre à la commune (taxe de base et taxe de consommation) permet en effet de réduire les coûts annuels.

Le produit de l'impôt stagne

> Le PAFE a également un effet sur le produit de la fiscalité communale dans la mesure où celle-ci est directement liée à la fiscalité cantonale. Ainsi, le produit de l'impôt sur le revenu des personnes physiques enregistre par ricochet un gain supplémentaire de CHF 120 000.– pour atteindre CHF 3 550 000. Il faut souligner ici que sans le PAFE, le produit de cet impôt aurait été, selon les estimations, inférieur de CHF 20 000.– à celui du budget 2025. En d'autres termes le produit de la fiscalité ordinaire stagne.

Le produit des autres impôts ordinaires (fortune, impôts sur les personnes morales) n'est pas influencé par le PAFE.

- > Nous attendons une augmentation du produit des impôts communaux spéciaux, soit de l'impôt sur les mutations et l'impôt sur les gains immobiliers, tous deux liés aux transactions immobilières.

Avec ou sans influence du programme d'assainissement de l'Etat, la réalité des budgets pourrait rapidement remettre en cause le taux d'impôt actuel sur le revenu des personnes physiques (CHF 0.80).

Marie-Claude Clerc

2.2.1. Budgets de résultats 2025–2026:

Dépense nouvelle – soutien financier à la paroisse de Cottens – CHF 30 000.–

En mars de cette année, la paroisse a approché le conseil communal afin d'obtenir un soutien financier dans le cadre des premiers travaux de rénovation de la salle paroissiale. Ces travaux concernaient en priorité la cuisine qui ne répondait plus aux normes de sécurité et d'hygiène. Le projet portait également sur le remplacement des portes afin de réduire les pertes énergétiques. Ces travaux sont aujourd'hui en cours de finition.

Le devis présenté se montait à CHF 178 000.–. Les finances paroissiales pourraient supporter la totalité de ce financement, mais le conseil paroissial estime que les réserves s'en trouveraient «fortement impactées». D'où sa demande d'aide.

La salle de paroisse, et donc la cuisine qui la complète, est le lieu de rassemblement des sociétés locales qui y organisent bon nombre de leurs manifestations. La commune l'utilise également. Sa rénovation profitera sans aucun doute à l'ensemble de la collectivité. Conscient de ces éléments, le conseil communal a décidé de soutenir ce projet à hauteur de CHF 30 000.– répartis à parts égales sur les budgets 2025 et 2026. Le montant total dépassant le seuil de compétence du conseil communal (CHF 20 000.–), il doit être soumis à l'approbation de l'assemblée communale.

Marie-Claude Clerc

Récapitulation comptes de résultats	Comptes 2024		Budget 2025		Budget 2026	
	Charges CHF	Revenus CHF	Charges CHF	Revenus CHF	Charges CHF	Revenus CHF
0 Administration général	608 287.61	185 075.85	595 345.00	159 250.00	672 995.00	183 905.00
1 Ordre public et sécurité publics, défense	58 371.05	26 676.40	74 620.00	31 500.00	71 620.00	31 500.00
2 Formation	2 504 752.53	220 137.40	2 705 885.00	342 735.00	2 778 925.00	342 535.00
3 Culture, sport et loisirs	110 116.62	0.00	152 600.00	2 000.00	84 365.00	3 000.00
4 Santé	701 009.50	3 866.75	710 925.00	3 200.00	710 755.00	3 800.00
5 Prévoyance sociale	972 597.46	81 489.10	977 925.00	19 000.00	1 148 690.00	19 000.00
6 Trafic et télécommunications	611 395.56	29 779.86	637 040.00	27 440.00	652 330.00	28 540.00
7 Protection de l'environnement et aménagement territoire	1 186 881.40	1 083 647.51	1 218 720.00	1 084 425.00	1 171 160.00	1 034 595.00
8 Economie publique	34 324.41	48 445.81	21 080.00	31 250.00	17 090.00	30 000.00
9 Finances et impôts	283 508.38	5 905 107.43	210 415.00	5 340 160.00	242 310.00	5 487 469.00
Totalisation	7 071 244.52	7 584 226.11	7 304 555.00	7 040 960.00	7 550 240.00	7 164 344.00
Résultat		512 981.59			263 595.00	385 896.00

3. Approbation des statuts de l'Association du Bassin Versant de la Glâne et de la Neirigue (ABVGN)

Aujourd’hui, la gestion du domaine des eaux, en particulier des eaux usées sur notre territoire est assurée actuellement par deux associations intercommunales (AEGN et AIMPGPS) regroupant les 15 communes du bassin versant.

L'ABVGN s'occupe entre autres de l'ensemble des démarches pour le futur des 2 associations actuelles.

Cette organisation a bien fonctionné jusqu’ici, mais les défis techniques, environnementaux et financiers actuels exigent une vision commune et une structure unifiée.

Une seule structure permettra une meilleure coordination de tout le réseau avec des décisions claires et une planification commune pour tout le bassin versant.

Face aux enjeux climatiques et environnementaux, une seule association permettra de protéger nos ressources et de planifier des investissements durables pour les générations futures.

3.1. Bref historique

Dès le début des années 90, la qualité des eaux superficielles s'est considérablement améliorée grâce à la construction des stations d'épuration (STEP). Les STEP actuelles de la région ont été construites, selon les normes de l'époque.

Les organisations intercommunales en place sont:

Association intercommunale pour l'épuration des eaux de la Glâne et de la Neirigue (AEGN), regroupant 7 communes, après les fusions.



Association intercommunale pour l'épuration des eaux du Moyen Pays de la Glâne et des Communes de la Paroisse de Sâles (AIMPGPS), regroupant 8 communes, après les fusions.



Les STEP de Romont et Autigny doivent investir prochainement afin d'assainir leurs ouvrages, et augmenter leur capacité de traitement en raison du développement démographique et industriel des 15 communes membres.



3.2. Projets principaux

Pour des questions notamment financières et topographiques, le choix s'est porté sur la construction d'une STEP unique régionale à Autigny qui permettra de recevoir et traiter les eaux usées de la STEP de Romont de manière conforme à l'état de la technique actuelle pour les 50 prochaines années. Elle devra notamment traiter les micropolluants.

3.3. Modèle d'organisation

Le Comité de Direction (CODIR) de l'ABVGN, a fait une réflexion sur le dés-enchevêtrement des tâches entre les trois Associations (ABVGN/AEGN/AIMP GPS) et la justification de trois associations à ce jour pour le Bassin Versant Glâne–Neirigue.

Dans le but de répondre aux objectifs ci-dessus, le CODIR de l'ABVGN, propose ce jour, aux citoyennes et citoyens, les statuts qui ont été acceptés lors de l'Assemblée Extraordinaire des Délégué-e-s du 2 octobre 2025, à votre approbation.

3.4. Conclusion

L'adoption de ces nouveaux statuts constitue une étape essentielle dans la consolidation de notre coopération intercommunale. Elle témoigne de la maturité, de la cohérence et de la vision partagées qui unissent nos 15 communes autour d'un même projet de territoire.

Ensemble, nous affirmons notre volonté d'agir avec efficacité, solidarité et ambition pour le développement durable et équilibré de notre communauté. C'est un engagement fort pour l'avenir, au service de tous nos habitants et de toute une région.

Marc-Antoine Sauthier/Jean-Claude Bernold

4. Approbation des statuts de l'ARS (Association Régionale de la Sarine)

Depuis la constitution de l'ARS (Association Régionale de la Sarine) en 2022, de nouvelles tâches pour le district vont être ajoutées. Plusieurs lois cantonales impliquent dorénavant que le développement territorial, économique et touristique soit coordonné à l'échelle du district.

Les collaborations intercommunales qui existent à plus petite échelle doivent être revues, notamment selon la nouvelle loi cantonale sur les agglomérations.

La révision totale des statuts ne vise pas uniquement à se conformer au cadre légal mais ambitionne également de doter le district des structures et compétences nécessaires pour envisager son développement territorial.

Avec les nouveaux statuts de l'ARS, les domaines d'activités sont élargis : les planifications régionales (paysage et urbanisation), l'économie territoriale, les prestations de mobilité, l'environnement, l'énergie et le climat ainsi que la promotion touristique.

Vous pouvez consulter les statuts sur le site de la commune.

Claude Magnin



5. Révision du système de contribution de l'AESO (et ses conséquences sur le tarif communal de l'eau)

5.1. Objet

Pour son approvisionnement en eau potable, notre commune est membre de l'Association intercommunale pour l'alimentation en Eau de Sarine-Ouest (AESO) dont les membres sont Avry, La Brillaz, Prez, Cottens et Neyruz.

L'AESO projette la révision de son système de contribution auprès de ses membres afin de suivre l'évolution de la législation et de s'aligner avec les principes actuels, notamment introduits par la loi sur l'eau potable du canton de Fribourg. Le projet permet également un alignement avec les pratiques communales en la matière et d'accroître la transparence des coûts. A ce jour, le système de contribution est essentiellement basé sur le volume d'eau consommé, actuellement à CHF 1.50 par m³.

Le système de contribution projeté est fondé sur les principes d'autofinancement et de causalité (consommateur – payeur) inscrits dans la législation. Basé sur une structure conventionnelle, il comprend les contributions suivantes:

- > Contribution d'entrée
- > Contribution annuelle (fixe)
- > Contribution de consommation (variable)

L'analyse d'impact réalisée montre que le système de contribution projeté de l'AESO impacte positivement les membres avec une diminution d'environ 5% de leurs coûts annuels d'achat d'eau, notamment due, à la suite de l'adhésion des communes de l'AESO au CEFREN au 1^{er} janvier 2025, à la diminution des coûts d'achat d'eau auprès du CEFREN.

La révision du système de contribution de l'AESO nécessite la révision partielle des statuts de l'association. À ce titre, la révision partielle des statuts de l'AESO est soumise pour adoption auprès de ses communes membres.

5.2. Proposition du Conseil communal

Persuadé que la pérennité de notre alimentation en eau potable de notre commune passe par un système de couverture des coûts durable et causal, le conseil communal vous invite à:

- > Approuver la révision partielle des statuts de l'AESO telle que proposée.

Annexes

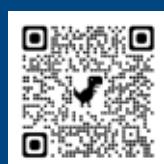
- > Rapport «Révision du système de contribution et Révision partielle des statuts de l'AESO» du 18.9.2025 (y compris statuts avec suivi de modification)
- > Statuts de l'AESO – Projet à adopter

Yves Nicolet

Info utile

Impôts et taxes – échéancier général

Vous trouverez toutes les informations utiles concernant les impôts ainsi que l'échéancier général des impôts et taxes en scannant ce QR-Code avec votre portable.



LES INFOS DES DICASTÈRES

Aménagement du territoire, des constructions, cadastre et mensuration

Plan d'aménagement

Dans le courant du mois de septembre, notre bureau d'urbaniste (URBASOL) annonçait sa cessation d'activité pour la mi-octobre. Tous les documents en leur possession nous ont été remis pour la transmission à un nouveau bureau.

La commune a auditionné trois bureaux d'urbaniste. Le bureau ARCHAM, rte du Jura 43 à Fribourg a été retenu pour le suivi de notre PAL et les questions très techniques qui nous sont posées. Un professionnel de la branche nous est indispensable.

Le PAD de la Croix est en attente d'une décision du SeCA et de la DIME. Dans le meilleur des cas, nous pourrons nous attendre à une décision en début d'année 2026.

Le PAD de la Coutaz est toujours à l'enquête préalable. Dès son retour, je propose une soirée d'information au public.

Constructions

Depuis la votation de la LAT (Loi sur l'aménagement du Territoire) en 2013, nous priorisons les zones à bâtir vers l'intérieur et allons vers une densification. Plusieurs projets sont en cours avec une application de la densification dans certaines zones.

Forêts

Nous pouvons compter sur une équipe solide auprès de Forêts-Sarine pour l'entretien de nos forêts. Le revenu principal de nos forêts provient de la vente de grumes résineux en écorce et de copeaux pour le chauffage. Des travaux pour tiers ont une part importante dans les revenus (bois de feu livré à domicile, taille et arrachage de haie). Je rappelle qu'une subvention (en application de certaines conditions) est délivrée par le canton pour l'arrachage de haie de tuya et laurelle.

Claude Magnin

Nouveau: des prestations complémentaires (PC) pour les familles

Dès le 1^{er} janvier 2026 une nouvelle prestation appelée PC familles vient en aide aux familles «de condition économique modeste avec enfants». L'objectif de cette aide est, d'une part, la couverture des besoins de ces familles, d'autre part, leur autonomie financière, sociale et professionnelle. Les PC familles sont donc couplées à un accompagnement social.

Selon la nouvelle loi sur les prestations complémentaires pour les familles (LPCFam), les personnes éligibles à l'octroi de cette prestation doivent répondre à l'ensemble des conditions suivantes:

- elles ont leur domicile principal dans le canton de Fribourg depuis une année au moins au moment du dépôt de la demande;
- elles vivent durablement en ménage commun avec au moins un enfant âgé de moins de 12 ans ayant un lien de filiation (selon le code civil) avec l'un des membres de la famille;
- elles font partie d'une famille dont les dépenses reconnues sont supérieures aux revenus déterminants définis par la loi.

Les familles déjà bénéficiaires de l'aide sociale et répondant aux critères énumérés ci-dessus devraient en principe être informées d'office de leur droit à ces prestations supplémentaires.

Les nouvelles demandes de familles prétendant à une aide doivent être adressées à l'Etablissement cantonal des assurances sociales (ECAS). Un formulaire en ligne sera disponible.

Les demandes d'informations concernant ces nouvelles prestations ou les modalités d'inscription auprès de l'ECAS, de la part de personnes ou familles domiciliées dans les communes de Sarine-Ouest (dont Cottens), doivent être adressées au Service social régional ARCOS situé à Rosé. ARCOS va ouvrir un guichet PC familles afin de traiter ces demandes ainsi qu'une ligne téléphonique spécialement dédiée.

Suite à la page 21



Conctatez-nous

Telephone

026 460 20 00

E-Mail

info@duplirex-group.ch

Website

www.duplirex-group.ch



■ Bureautique

Imprimante - Ploter - Papier
Toner - Destructeur - Ecran

■ Papeteries & Boutique

Succursales : Givisiez - Fribourg
Bulle - Châtel-St-Denis

■ Articles publicitaire

Événement - Cadeaux fin d'année
Entreprise & Particulier

■ Mobilier bureau

Bureau - Chaise - Luminaire
Cabine acoustique - Parois

Le couteau suisse dans son domaine

«Pour vos projets
les plus exigeants,
faites appel à moi!»

Marc Vancampenhout



EP:AMADEUS
ElectronicPartner

Avry-Bourg 19/15, www.amadeus-ag.ch

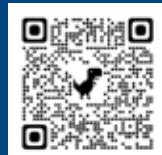
1754 AVRY-BOURG
3800 INTERLAKEN
1820 MONTREUX

Notre service
fait la différence.

Commande de bois de feu

Besoin de bois de feu? Vous pouvez passer commande auprès de Forêts-Sarine sur la page de leur site dédiée à cet effet.

Pour cela, scanner le QR-Code avec votre portable.

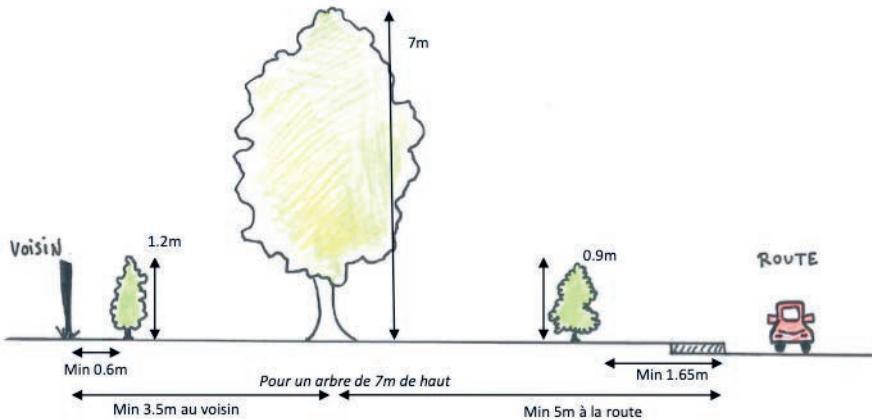


L'analyse des demandes sous l'angle financier, la fixation du montant des prestations, la transmission des décisions, le versement des prestations sont confiés à la caisse cantonale de compensation AVS. L'accompagnement social relèvera quant à lui du service social régional.

Marie-Claude Clerc

Reglementations et distances des plantations

Canton de Fribourg



Distance minimum exigée	pour des buissons	pour un arbre de 7m de hauteur
...du fond voisin	0.6 m (hauteur max 1.2 m)	3.5 m
...d'une route* (de la chaussée)	1.65 m (hauteur max 0.9 m)	3.5 m
...d'une parcelle agricole	0.6 m (hauteur max 1.2 m)	3.5 m

*Sauf route cantonales et routes communales de première classe (cf. RLRou Art.10)

Suite à la page 23

Rachel Daugherty - Rue du Centre 98 - 1741 Cottens
079 / 546.75.13

Garage plus
Achat - Vente
Réparations toutes marques
Spécialiste Ford

Richard Morel
Route de Lentigny 1
1741 Cottens
T 026 477 17 10
M 079 429 28 05
morel.automobiles@bluewin.ch

CH - 1741 Cottens FR
Rte du Centre 11
T: 026 477 34 14
M: 079 204 18 75
contact@installationsclerc.ch

————— www.lamagnuiserie.com ————

Création d'agencements sur mesure

Parquets véritables, sols stratifiés, terrasses en bois et WPC

Portes d'entrée et portes intérieures

Fenêtres PVC, PVC/alu, bois, bois/alu

Entretien et réparation

T. 026 565 51 55
N. 079 580 73 47
Mail : info@lamagnuiserie.ch

Loi sur la mobilité (LMob) dès le 1.1.2023: murs, clôtures et haies (distances)

Art. 138 Distances de constructions aux routes –

Plantations

1. Les plantations agricoles d'une hauteur maximale de 60 centimètres par rapport au niveau de la chaussée et les haies vives d'une hauteur maximale de 60 centimètres sont autorisées dans les limites de la distance de construction:
 - a) Sur les routes de desserte
 - b) Sur les autres types de routes à condition qu'elles maintiennent une distance minimale de 1,65 mètre du bord de la chaussée.
2. Les plantations qui dépassent la hauteur maximale prescrite, doivent être reculées d'autant qu'elles la surpassent.

Art. 139 Distance de construction aux routes –

Murs et clôtures

1. Les murs et clôtures ne peuvent être construits, rétablis ou exhaussés à moins de 1,65 mètres du bord de la chaussée et pour autant que leur hauteur ne dépasse pas le niveau du bord de la chaussée correspondant de 1 mètre.
2. Les clôtures en fil de fer barbelé sont interdites
3. Les clôtures légères ou provisoires peuvent être implantées à 0,75 mètres du bord des chaussées, le long des routes communales et des routes privées à usage public.

Art. 144 Entretien

1. Les murs, clôtures, plantes, ouvrages et autres installations en bordure d'un itinéraire de mobilité doivent être entretenus convenablement, dans le respect de la protection de la nature et conformément à la réglementation communale.
2. S'ils constituent un danger, leur propriétaire ou le tiers responsable doit prendre immédiatement les mesures propres à garantir la sécurité de l'itinéraire de mobilité.

Art. 146 Exécution par substitution

1. Si, après avoir été mis en demeure, le ou la propriétaire ou le tiers responsable ne satisfont pas aux obligations découlant des articles ci-dessus, l'autorité qui a pris la décision fait exécuter les travaux nécessaires et enlever, à leur frais, les objets en cause.

2. En cas d'urgence, l'autorité prend immédiatement les mesures qui s'imposent.

Ces règles s'appliquent obligatoirement en cas de nouvelles plantations, en remplacement d'anciennes haies ou de haies détériorées.

Travaux d'entretien obligatoire à effectuer jusqu'au 1^{er} novembre de chaque année

Des contrôles seront effectués par l'édilité de façon aléatoire

Nous comptons sur la collaboration de tous les citoyennes et citoyens concernés, la sécurité sur l'espace public étant une priorité pour votre Conseil communal.

Jean-Claude Bernold

Giratoire de l'Ancienne Poste: une carte de visite s'imposait!



Après plusieurs mois d'attente d'une décision du canton au sujet de l'aménagement, conforme en termes de mobilité, de ce giratoire, le conseil communal a décidé qu'il était temps de rendre l'entrée du village un peu plus accueillante. Aussitôt dit, aussitôt fait: voici le résultat en cette fin d'année. Au printemps 2026, l'élosion des oignons plantés devrait rendre ce giratoire plus agréable à regarder avant de traverser notre beau village de Cottens.

Jean-Claude Bernold



Je suis là pour vous à Cottens.

Julien Minguely, conseiller en assurances et prévoyance
T 026 347 33 47, julien.minguely@mobilier.ch

Agence générale Fribourg
Daniel Charrière

Rue du Centre 14
Villars-sur-Glâne
1701 Fribourg
T 026 347 33 33
fribourg@mobilier.ch
mobilier.ch

la Mobilière

103987

VOTRE FUTURE CRÈCHE !

FUNPLACE

"Nous Cultivons des Petits Artistes"



Vous avez besoin d'un moyen de garde pour votre/vos enfant(s)?
Ne cherchez pas plus loin!
Venez découvrir votre future crèche et sa FunTeam

Prendre RDV pour une visite?

FunPlace (Cottens) Sàrl
Rte de Belmont 4
1741 Cottens

cottens@funplace.ch
076 545 17 32

Pré-inscrire votre enfant?



FUNPLACE
COTTENS

Ecole: nouveau cercle scolaire

Voilà déjà un an que le nouveau cercle scolaire poursuit sa route au gré des vents. Ni tempêtes, ni calme plat: la navigation se fait plutôt sereinement...

La fin de l'année scolaire 2024/2025 s'est déroulée sous une chaleur de plomb dans le cadre bucolique du site de Cottens qui a rassemblé élèves et parents pour la traditionnelle séance de clôture. Elle s'est terminée par le verre de l'amitié, organisé et offert par le conseil des parents, toujours aussi dynamique et motivé. Ledit conseil l'a à nouveau prouvé lors du café-parents de la rentrée qui s'est passé cette fois-ci sous un ciel menaçant voire pluvieux, mais l'ambiance fut chaleureuse et conviviale.

Pour cette année scolaire, le comité d'école entend poursuivre dans cette dynamique positive en cherchant à améliorer autant que possible certains aspects encore perfectibles, car il est convaincu qu'il est toujours possible de faire mieux. Les horaires pour les élèves de 7H/8H ont été modifiés. Ces derniers commencent et finissent un quart d'heure avant les autres, ceci pour améliorer la cadence des transports et surtout pour diminuer l'attente pour certains élèves. Nous avons dû fermer une classe de 1H/2H par manque d'effectif et une réorganisation de l'ACM/ACT a libéré provisoirement la salle de classe se situant sous l'église. Elle pourra être très utile pour d'autres activités, comme pour celles de l'AES...

Le bien-être des élèves est toujours placé au cœur des préoccupations du comité d'école. Tout n'est pas toujours simple, mais lorsque compréhension et solidarité sont au rendez-vous, alors les difficultés- parfois quotidiennes- trouvent souvent une solution. Ceci est particulièrement vrai pour les transports scolaires. Depuis le début de cette année scolaire, quelques élèves, peu nombreux, ont de la peine à mettre en pratique les règles de la charte qu'ils ont pourtant signée avec leurs parents. D'où mon appel à vous, chers parents, pour que la situation s'améliore afin que les transports se passent avec plus de respect et de sécurité.

Nouveauté de cet automne: les enseignant-e-s et la direction ont souhaité organiser une balade gourmande avant les vacances d'automne avec l'aide des membres du Conseil des parents. Ce fut un joli parcours agrémenté de différentes dégustations de produits de saison qui ont fait saliver les élèves (soupe à la courge, marrons, fromages, raisins, bricelets, etc.). Un grand MERCI à tous les participants et béné-



voles pour cette première belle initiative, qui ne demande peut-être qu'à se perpétuer...

Le comité d'école a élaboré un budget pour 2026 en s'appuyant sur celui de l'année scolaire 2024/2025, la difficulté étant que l'année scolaire ne correspond pas à l'année civile... Vous retrouverez tous les chiffres dans le budget concernant l'école qui comporte toujours trois grands domaines, à savoir le fonctionnement du cercle scolaire en lui-même, l'organisation des transports et enfin celle des camps de ski et du camp vert. Une augmentation substantielle est à remarquer pour les camps de ski des élèves de 5H à 8H. En effet les deux camps de ski se dérouleront à La Fouly, où tout est inclus. Plus besoin de bénévoles pour s'occuper de la cuisine...

Crèches et garderies

Notre population a augmenté et le nombre d'enfants fréquentant les crèches et garderies avec lesquelles nous avons des conventions a augmenté durant l'année scolaire, ce qui est de nouveau problématique pour présenter un budget basé sur une année civile. Diriger, c'est prévoir, dit-on, mais comment savoir le nombre de personnes ou familles qui vont s'installer dans notre charmant village, surtout au regard des nouvelles constructions?

Ainsi la crèche Funplace, nouvelle depuis le mois d'octobre de l'année passée, a vu le nombre d'enfants inscrits doubler au cours de l'année scolaire (11 enfants actuellement). Je vous rappelle qu'elle peut accueillir dans ses locaux jusqu'à 18 enfants de 3 mois à 4 ans. Les parents en recherche de place d'accueil peuvent obtenir toutes les informations utiles à l'adresse cottens@funplace.ch.

L'école maternelle de Catimini est un exemple tout aussi parlant. Pour l'année scolaire 2024/2025 le nombre d'enfants de Cottens était de 8 sur un total de 15 enfants. Pour l'année scolaire 2025/2026 ce nombre est passé à 21 enfants de Cottens sur un total de 32!

Suite à la page 27

Programme des Marches de novembre 2025 à avril 2026

→ Toutes les personnes libres le jeudi peuvent se joindre au groupe.

Aucune inscription n'est nécessaire, il faut simplement être présent au lieu de rendez-vous à l'heure fixée par le programme ci-dessous
Le programme peut être consulté sur le site « Cottens-fr.ch, au pilier public et au Denner à Cottens



jour	date	rendez-vous	Lieu	durée	h départ	h retour
jeudi	27.11.2025	Place de l'église	Avry-sur-Matran	2h - 2h30	8h30	12h
jeudi	04.12.2025	Place de l'église	Cottens - Onnens - Rosé - Neyruz	2h - 2h30	8h30	12h
jeudi	11.12.2025	Place de l'église	Courtaman Marcel	2h - 2h30	8h30	12h
jeudi	18.12.25	Place de l'église	Cottens et environs, clôture de la saison 2025 « Fondue »	2h - 2h30	8h30	journée
jeudi	25.12.2025	Place de l'église	RELACHES Marches en raquettes selon la météo et	2h - 2h30	8h30	12h
jeudi	01.01.2026	Place de l'église	RELACHES la quantité de neige dès janvier ?????	2h - 2h30	8h30	12h
jeudi	08.01.2026	Place de l'église	Schmitten Yogi	2h - 2h30	8h30	12h
jeudi	15.01.2026	Place de l'église	Montagny-les-Monts	2h - 2h30	8h30	12h
jeudi	22.01.2026	Place de l'église	Marly Michel R.	2h - 2h30	8h30	12h
jeudi	29.01.2026	Place de l'église	Granges – Paccots	2h - 3h30	8h30	12h
jeudi	05.02.2026	Place de l'église	Fétigny Marcel	2h - 2h30	8h30	12h
jeudi	12.02.2026	Place de l'église	La Pierraz	2h - 2h30	8h30	12h
jeudi	19.02.2026	Place de l'église	Le Crêt	2h - 2h30	8h30	12h
jeudi	26.02.2026	Place de l'église	Tafers Michel R.	2h - 2h30	8h30	12h
jeudi	05.03.2026	Place de l'église	Ecuvillens Michel A.	2h - 2h30	8h30	12h
jeudi	12.03.2026	Place de l'église	Lechelles Yogi	2h - 2h30	8h30	12h
jeudi	19.03.2026	Place de l'église	Avenches	3h - 3h30	8h00	journée
jeudi	26.03.2026	Place de l'église	Nuvilly Marcel	2h - 2h30	8h30	12h
jeudi	02.04.2026	Place de l'église	Rossens Michel A.	2h - 2h30	8h30	12h

**PRO
SENECTUTE**

Pro Senectute vous aide à remplir vos impôts !

Cette offre s'adresse aux personnes dès 60 ans domiciliées dans le canton de Fribourg, avec une déclaration d'impôts dite simple (pas d'immobilier secondaire, pas de portefeuille de titres, pas de frais effectifs).

Remplir sa déclaration d'impôts est souvent synonyme de stress et s'apparente plus à une corvée qu'autre chose. Si vous ne savez pas quelles déductions appliquer ou avez simplement peur d'en oublier, le service de déclaration d'impôts est là pour vous !

Pro Senectute vous offre la possibilité depuis plusieurs années de faire remplir votre déclaration d'impôts avec un•e bénévole expérimenté•e. Vous ne souhaitez pas ou ne pouvez pas vous déplacer dans nos bureaux ? Pas de soucis ! Nous avons des bénévoles qui se déplacent aussi à votre domicile.

Pour l'année 2025, ce service aura lieu du 2 février 2026 au 30 avril 2026.

La prise de rendez-vous se fera dès le 19 janvier 2026 uniquement par téléphone (numéros ci-dessus).

N'hésitez pas à demander le flyer au 026 347 12 92 ou 026 347 12 40.

Heures d'ouverture : du lundi au vendredi 8h30-11h30 / 13h30-16h30.

Pro Senectute Fribourg – Passage du Cardinal 18, 1700 Fribourg

www.fr.prosenectute.ch

AES

J'ai la même préoccupation pour l'AES, à savoir quel est le nombre de familles par conséquent d'enfants qui pourraient avoir besoin de l'AES? L'évolution du nombre d'enfants inscrits à l'AES pendant les vacances scolaires d'été est significative: en été 2022, date de la première ouverture de l'AES en été, 21 inscriptions sur 4 jours d'ouverture; en été 2023, 24 inscriptions sur 5 jours d'ouverture; en été 2024, 37 inscriptions sur 6 jours d'ouverture et enfin en été 2025, 77 inscriptions sur les 8 jours d'ouverture!

Tout cela pour vous dire que je suis très attentif à l'évolution de notre population et que j'essaye de trouver pour chaque situation une solution qui permette de concilier vie familiale et vie professionnelle. D'ailleurs les contacts avec les parents et avec les divers acteurs du domaine scolaire et social sont tellement enrichissants, cordiaux et emprunts de respect et de considération que tous mes soucis trouvent souvent une réponse adéquate et pertinente. Donc un **tout grand merci** à vous toutes et tous qui œuvraient de près et de loin pour le bien des enfants en leur donnant un cadre à la fois sécurisant et plein d'humanité...

Jean-Bernard Siggen



Félicitation!



Les 90 ans du curé entrepreneur

Que faisait-il le jour de ses 90 ans? Juché dans une nacelle, il repeignait la base de l'avant-toit de sa maison avec l'aide d'un professionnel. Ses voisins l'ont bel et bien vu et il nous

l'a fièrement raconté lors de notre visite pour lui présenter nos bons vœux.

Atypique Louis Pythoud, prêtre retraité, parfois maltraité, lâche-t-il en douce, mais aussi et peut-être surtout maçon, sportif, boulingueur. A chaque voyage son album de photos, ce qui nous fait un rayon de sa bibliothèque. «Voyez, le pantalon et la chemise que je porte aujourd'hui ont été confec-

tionnés sur mesure en Inde. On y est allés avec Clémentine il y a 15 ans.» Entre gâteau et verres de champagne, il a tant à raconter, notamment ses hauts faits dans les diverses paroisses qu'il a servies, où il ne s'est pas toujours incliné devant l'autorité, où, accaparé par son chantier, il est arrivé parfois à la course pour remplir son ministère.

Il n'y a pas à dire, Louis Pythoud était en bonne forme ce 27 juin.

Marie-Claude Clerc

ORA STUDIO

PRENDS TON ENVOI AVEC ORA

Cours de **Pole, Yoga Aérien, Acroyoga et Cerceau**, pour enfants, ados et adultes, tous niveaux.

ORA Studio, Route André Piller 33G, 1762 Givisiez
orastudioch@gmail.com | 079 288 50 05
www.orastudio.ch | [@orastudio.ch](https://www.instagram.com/orastudio.ch)

Visite notre site

couture+

sur-mesure

Sandra Baudois
 Route du centre 28
 1741 Cottens

Sur rendez-vous
zenzafout@gmail.com
 079 673 72 08

rideaux
voilage
fourrure
cuir

Drainage Lymphatique m.o. Vodder

LYMPHE & BEAUTÉ
 - Espace Bien-être -

Evelyne Hermenjal
 esthéticienne

076 264 45 30
www.lymphebeaute.ch
 Grand-Rue 28 | 1680 Romont

asca **EMR RME**

BOULANGERIE MARCHON FAVRE

Boulangerie Marchon Favre Sàrl
 Rte de Fribourg 44
 1741 Cottens

026 477 15 13
boulangerie@marchon-favre.ch
marchon-favre.ch

BOULANGERIE · PÂTISSERIE · CONFISERIE · ALIMENTATION · TEA-ROOM



Commune de Cottens

Elections communales générales

L'année 2026 va coïncider avec le renouvellement de l'exécutif de la Commune de Cottens pour une nouvelle période allant de 2026 à 2031. Si certains conseillers ou certaines conseillères vont se mettre à disposition de la population pour briguer un nouveau mandat, d'autres vont certainement arrêter après s'être pleinement investis dans cette belle fonction.

Sans forcément tenir compte de ces éléments, chaque citoyen/citoyenne peut revendiquer une place dans le nouveau conseil communal qui va être élu au mois de mars 2026. Après un peu de réflexion et beaucoup d'envie, chacun peut apporter sa pierre à l'édifice communal en mettant également à profit son parcours de vie et ses compétences. Ce service à la population devrait aussi vous concerner car vous avez certainement des idées et des approches qui peuvent ajouter une plus-value à la vie de notre commune de Cottens.

Nous joignons à ce texte le calendrier à respecter scrupuleusement afin de pouvoir faire acte de candidature pour ces prochaines élections communales.

Pour ce qui est de la partie légale et des règles à suivre, nous vous renvoyons à la loi sur l'exercice des droits politiques (LEDP) <https://bdlf.fr.ch/frontend/versions/4982> ainsi que la loi sur les communes (LCo) <https://bdlf.fr.ch/frontend/versions/5083>

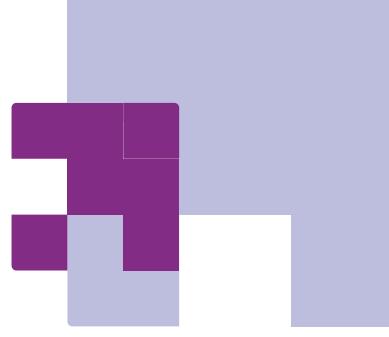
L'Administration communale et la Préfecture de la Sarine se tiennent volontiers à votre disposition en cas de questions ou pour tout renseignement vous permettant de faire les démarches nécessaires dans le cadre de ces élections.

En espérant avoir pu éveiller en vous un attrait pour cette fonction, nous espérons que ce tout-ménage vous incitera à poser votre candidature afin que notre démocratie puisse s'exprimer pleinement lors de ces prochaines élections communales.

L'Administration communale.



Julien Ropraz
Partenaire financier
Agence Générale de Fribourg
Avenue de la Gare 7, 1700 Fribourg
Mobile +41 79 538 04 40
julien.ropraz@baloise.ch



 **baloise**



Pour vos fêtes et manifestations
Notre expérience nous permet de
vous proposer la meilleure
solution pour chaque événement.



Boucherie de Cottens
Route de Fribourg 44
1741 Cottens
026 477 00 95
www.boucherie-cottens.ch
boucherie.cottens@bluewin.ch

Cercle scolaire Autigny Chénens Cottens

MARCHÉ DE NOËL

LUNDI 8 DÉCEMBRE 2025

10H00 À 17H00

VISITE DE ST-NICOLAS DÈS 15H00

Animation
musicale 10h à 12h
★★★
Atelier biscômes
★★★
Grimage

Artisanat
★★★
Vente de sapins
★★★
Restauration



www.indigo-creation.ch

Salle polyvalente, COTTENS



Construction SA





Progin Services Sàrl 

Déchetterie ■ Location ■ Services

079/813.60.88

CONCIERGERIE



- Nettoyage d'entretien, régulier et fin de bail
- Travaux d'entretien (menuiserie, sanitaire,...)
- Gestion des déchets, valorisation et évacuation
- Contrôle et entretien des locaux techniques CVS
- Entretien et aménagement de l'ensemble des extérieurs

Service pour toutes et tous

- ❖ Privé
- ❖ Entreprise
- ❖ Régie immobilier/PPE
- ❖ Bâtiment communaux

Service de piquet

- 24h sur 24

- 7j sur 7

- 365j par an

- Pour apport des clés,
dépannage, maintenance,
déneigement, événement
extraordinaire.



www.ProginServices.ch – Route du Villars d'Avry 16, 1645 Le Bry

info@proginservices.ch – 079 813 60 88

LE CHAUFFAGE À DISTANCE

Notre solution locale et durable pour votre confort.



Experts
en solutions
énergétiques
globales

groupe e



Bibliothèque régionale d'Avry

Horaires

Mardi 15h-18h
Mercredi 12h30-13h15
15h-19h
Jeudi 15h-18h
Vendredi 15h-18h
Samedi 9h-12h

8 documents
pour un prêt
de 1 mois

Plus de
22'000
documents

Prix

Jusqu'à 16 ans :
gratuit

Apprentis/étudiants :

15.-
Adultes :
30.-

Romans, albums,
bandes dessinées,
mangas, revues,
documentaires,
grands caractères,
etc.

Prochaines animations

Décembre

- Mercredi 3 CréActifs
Mercredi 10 Atelier cartes de Noël
Vendredi 12 Tournoi de jeux vidéo pour le CO
Mercredi 17 Heure du conte
Jeudi 18 Né pour lire

Janvier

- Mercredi 14 Né pour lire
Vendredi 16 Club de lecture 9-12 ans
Samedi 24 Atelier parents-enfants
Jeudi 29 Jeux de société

et bien d'autres activités
à découvrir sur notre site !

Plus d'infos sur
bra.avry.ch



Bibliothèque régionale d'Avry
CO Sarine-Ouest | Route de Matran 24, 1754 Avry-sur-Matran
biblio@avry.ch | 026 470 21 42



**Un service de proximité
au service des habitants
et entreprises de la région**



IPSO est une entreprise sociale qui accompagne des personnes bénéficiant de l'aide sociale.

Notre objectif : permettre à nos employés de retrouver un rythme de travail, de valoriser leurs compétences et de développer de nouvelles aptitudes, avant un retour sur le marché de l'emploi. Encadrée par un maître socioprofessionnel expérimenté, notre équipe met ses savoir-faire à votre service.

Nos prestations : Nous effectuons divers travaux auprès des habitants et entreprises depuis 2021 au tarif de 30.-/heure. Notre équipe est à votre disposition pour effectuer ou vous soutenir dans vos travaux et projets durant l'automne et l'hiver.

- Manutentions diverses
- Montage de meubles
- Petits travaux d'intérieur
- Transports et déménagements
- Débarras d'encombrants
- Évacuation des déchets
- Entretien des extérieurs
- ...et bien plus selon vos besoins !



Un service simple et flexible

- Une visite à domicile suivie d'un devis gratuit et sans engagement
- Disponibles en automne et hiver, périodes idéales pour vos projets
- Une équipe motivée, compétente et encadrée

Contactez-nous

David Robert – Responsable IPSO

Route de Rosé 49, 1754 Rosé

079 244 61 13

david.robert@arcos-sarine.ch

www.arcos-sarine.ch/IPSO.b.htm

Le responsable et son équipe se réjouissent de vous rencontrer et de vous proposer leurs services !

Concert de l'Avent

Chœur mixte et fanfare de Cottens

Dimanche 21 décembre 2025

18h à l'église de Cottens

Les Alouettes

Direction : Jeanne Pittet
Piano/orgue : Sophia Rollins

Les tambours des Martinets

Direction : Cédric Jeanneret

Le Brass Band des Martinets

Direction : Jérôme Schouwey

Chœur et Brass Band

Entrée libre - collecte
verre de l'amitié



BESOIN D'UNE SOLUTION DE GARDE ?



famiya

service de garde d'enfants



www.famiya.ch



info@famiya.ch





10 ANS
DE GARANTIE
ET D'ASSISTANCE

TOYOTA URBAN CRUISER

Compact, 100% électrique et prêt pour plus d'aventures.
Disponible maintenant au garage 026 477 90 90

LIMAT
GARAGE TOYOTA NEYRUZ



BÂTIMENT
GÉNIE CIVIL
RÉNOVATION

Pierre Borne
info@borne-construction.ch
Tél : 079 813 80 80
www.borne-construction.ch

Une entreprise du village au service de vos projets

fiabilité - qualité - proximité



AGENDA

Novembre 2025

- Sa 29 Repas St-Martin, Fanfare, salle de gym

Décembre 2025

- Ve 5 St-Nicolas, Jeunesse, Plein air / local jeunesse
Sa 6 Expo photo, Expo photo commission animation, Salle paroisse
Di 7 Dîner des ainés, Paroisse / expo Photo Commission animation, Salle paroisse
Lu 8 Marché de Noel, Conseil des parents, Halle de gym
Sa 13 Loto, FC Cottens, Salle paroisse
Sa 20 Loto, Tireurs
Di 21 Concert de l'Avent, Chœur mixte / fanfare, Salle paroisse
Sa 27 Pas de loto

Janvier 2026

- Je 1 Loto, Amicale foot, Salle paroisse
Ve 2 Soirée des rois, Chœur mixte, Salle paroisse
Sa 3 Loto, Fanfare, Salle paroisse
Sa 10 Loto, Chœur mixte , Salle paroisse
Sa 17 Loto, Lutteurs, Salle paroisse
Sa 24 Loto, FC Cottens, Salle paroisse
Sa 31 Loto, Gym dames, Salle paroisse

Février 2026

- Sa 7 Souper annuel, Chœur mixte, Salle paroisse
Sa 21 Loto, Fanfare, Salle paroisse
Ve 27 AG + souper, Théâtre La Clef des Champs, Salle paroisse
Sa 28 Loto, FC Cottens, Salle paroisse

Avril 2026

- Sa 4 Pas de loto possible
Lu 6 Chasse aux œufs, Commission animation, Couvert forestier
Sa 11 Loto, Jeunesse, Salle paroisse
Sa 18 Loto, Fanfare, Salle paroisse
Sa 25 Loto, Tireurs, Salle paroisse

Mai 2026

- Sa 9 Loto, Fanfare, Salle paroisse

Le conseil communal ainsi que le personnel de la commune de Cottens vous souhaitent de très joyeuses fêtes !





Vous aimez consommer local.
Faites-le aussi avec votre banque.



**Banque Cantonale
de Fribourg**

simplement ouvert